



Assemblée bourgeoisiale du 10 déc. 2025

mercredi 10 décembre 2025 • 21:00 - 22:00 | Salle polyvalente de La Proz

1

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 66 bourgeois
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

2 1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs

À 21h30, le Président de la Commune, également Président de la Bourgeoisie, prend la parole devant une assemblée de 66 bourgeois :

"Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote. Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement.

L'Assemblée n'émet aucune objection.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025
3. Projet rénovation du Barfay
 - A. Présentation du projet
 - B. Décision
4. Projet rénovation de l'alpage de l'Arpalle de La Fouly
 - A. Présentation du projet
 - B. Décision
5. Achat d'un tracteur forestier
6. Budget 2026 de la Bourgeoisie
 - A. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie
 - B. Décision sur le budget 2026 de la Bourgeoisie
7. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.


Comme scrutateur je vous propose de désigner les mêmes scrutateurs que précédemment, soit Aurélie Tornay et Jean-Maurice Tornay.

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée tacitement.




Modalité des votes :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 décembre 2025, a décidé de vous proposer le vote à main levée pour les objets soumis à votre approbation à l'ordre du jour. Cependant, selon l'Art. 16 de la Loi sur les communes, "si la proposition en est faite et acceptée par le conseil municipal ou par le cinquième de l'assemblée, le vote sur une question déterminée a lieu au scrutin secret. Le conseil municipal décide alors si le vote doit être renvoyé à une date ultérieure ou s'il doit intervenir séance tenante. Dans ce dernier cas, les dispositions de la législation sur les élections et les votations régissant l'ouverture et la durée du scrutin ne sont pas applicables."

Aucune personne dans l'Assemblée ne demande le vote à bulletin secret pour l'un des objets soumis au vote. 

3 2. Validation du PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025

Le document pouvait être consulté du 20 novembre au 10 décembre 2025 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée. Personne ne demande la lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025 est accepté à l'unanimité. 

4 3. Projet de rénovation du Barfay

Joachim Rausis, Président de la Bourgeoisie passe la parole à M. Jérôme Rausis, président de la commission bourgeoisiale, pour la présentation du projet, tout en remerciant cette commission externe pour le travail effectué.

5 3.a. Présentation du projet

1. Contexte et justification

Le Pays du St-Bernard a réalisé en mai 2025 une étude des besoins démontrant le manque d'infrastructures de restauration sur le domaine skiable de La Fouly. La buvette projetée se situe en bordure de la zone dédiée aux activités sportives.

Actuellement, les skieurs et randonneurs circulent naturellement à proximité du bâtiment, la piste étant damée; La Fouly ne dispose d'aucun lieu de restauration adapté sur ses pistes; la Bulle, structure existante au sommet du télésiège, est légère, non alimentée en eau et dépourvue de sanitaires. En été, les lieux se prêteraient parfaitement à une buvette d'alpage, mais elle devrait se faire en accord avec l'exploitant agricole, c'est pourquoi la mise à l'enquête actuellement en cours ne concerne qu'une exploitation hivernale.

2. Enjeux pour la station

Pour rester compétitive vis-à-vis des stations voisines, La Fouly doit proposer des options de consommation et de restauration proches des pistes. L'offre de restauration au village a diminué ces dernières années, plusieurs établissements ayant été convertis en hébergements pour le Tour du Mont-Blanc. Le maintien de l'attractivité du domaine skiable et de la station en été dépend d'une amélioration de ses services.

3. Description du projet

Transformation d'une écurie existante en buvette pour skieurs et randonneurs l'hiver (et en restaurant d'alpage l'été). Surface intérieure : 188 m², environ 40 places assises. Terrasse extérieure orientée sud : env. 20 places, montée et démontée quotidiennement. Période d'exploitation : mi-décembre à mi-avril, en cohérence avec l'ouverture des remontées mécaniques.

En été, l'alpage accueille les moutons et ânes de l'exploitant agricole qui utilise uniquement la partie du bâtiment non concernée. Une exploitation touristique représenterait un complément d'offre bienvenu

pour la station de la Fouly. Travaux prévus : aménagement intérieur complet (cuisine, WC, espace de consommation) et installation de panneaux solaires.

4. Coût du projet

- Budget d'investissement : CHF 750'000
- Participation du Fonds d'infrastructures touristiques : CHF 375'000
- Demande de soutien effectuée à l'Aide suisse à la Montagne
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 37'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

Joachim Rausis remercie le président de la commission bourgeoisie pour sa présentation et donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions :

Questions de l'Assemblée

Florian Coppey : Il n'y a donc pas d'ouverture en soirée de prévue ?

Réponse : le projet nécessite une convention avec les remontées mécaniques pour la sécurité (zone rouge), c'est pourquoi l'ouverture doit se faire en cohérence avec l'ouverture des remontées mécaniques.

6 3.b. Décision

Acceptez-vous le projet de rénovation du Barfay ?

- Budget d'investissement : CHF 750'000
- Participation du Fonds d'infrastructures touristiques : CHF 375'000
- Demande de soutien effectuée à l'Aide suisse à la Montagne
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 37'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

L'Assemblée accepte le projet à l'unanimité moins 1 refus.



7 4. Projet rénovation de l'alpage de l'Arpalle de La Fouly

8 4.a. Présentation du projet

Joachim Rausis explique que la Bourgeoisie est propriétaire des bâtiments et les loue à un exploitant agricole propriétaire d'ovins. Il présente le projet dans le détail. Celui-ci consiste à assainir le logement en le transférant dans le bâtiment de l'écurie dont les deux premières travées au nord seront réaffectées à cette fin. Le bâtiment d'habitation actuel sera démoli et le terrain aplani pour faciliter l'exploitation du site. En parallèle, les deux premières travées de l'écurie au sud seront également démolies car en très mauvais état.

Coût du projet

- Budget d'investissement : CHF 475'000
- Demande de subvention effectuée auprès du service cantonal de l'agriculture
- Demande de subvention effectuée auprès de l'aide suisse à la montagne.
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 47'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

9 4.b. Décision

Acceptez-vous le projet de rénovation de l'Arpalle de La Fouly ?

- Budget d'investissement : CHF 475'000
- Demande de subvention effectuée auprès du service cantonal de l'agriculture
- Demande de subvention effectuée auprès de l'aide suisse à la montagne.
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 47'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus



10 5. Achat d'un tracteur forestier

Dans le cadre du budget 2026, nous proposons de remplacer le tracteur actuellement en service depuis 2014 (Steyr 6215). Avec plus de 9'000 heures d'utilisation, cette machine arrive en fin de cycle et montre désormais des signes clairs d'usure. Son rendement a diminué, ses besoins en maintenance augmentent, et les risques d'immobilisation deviennent plus importants.

Ce tracteur polyvalent est un outil essentiel pour nos activités :

1. 40 % pour le déchetage et divers travaux
2. 30 % pour le tri et le débitage
3. 15 % pour les prestations aux communes, à l'État ou à des privés
4. 10 % pour le transport
5. 5 % pour le débardage

Avec une utilisation annuelle d'environ 800 heures, en hausse constante, il est indispensable de disposer d'un matériel fiable, performant et disponible en tout temps. Le remplacement du tracteur permettra ainsi d'améliorer l'efficacité des opérations, de garantir la continuité des prestations et de maîtriser les coûts à long terme, en évitant des réparations lourdes sur un engin devenu vieillissant.

L'inscription de ce nouvel investissement au budget 2026 répond donc à un besoin concret, mesuré et anticipé, afin de maintenir un service efficace et durable. Le coût induit de cet investissement est l'amortissement de CHF 180'000 pour le présent budget.

Montant prévu pour l'achat du tracteur : CHF 500'000.- / Reprise du tracteur actuel : CHF 50'000.-



11 6. Budget 2026 de la Bourgeoisie

Le budget 2026 de la Bourgeoisie prévoit des recettes de fonctionnement de CHF 2'254'175 et des charges de CHF 2'638'005, dont CHF 476'830 d'amortissements. Le budget 2026 présente ainsi une perte de CHF 383'830, contre CHF 283'760 dans le budget 2025. L'augmentation de l'excédent de charges vient de la hausse des amortissements. La bonne maîtrise des charges et des revenus supplémentaires, liés aux intérêts sur les placements effectués ainsi que sur une hausse prévue des ventes du bois de service sur Liddes, permet une bonne gestion du résultat et de la marge d'autofinancement. La forte croissance des investissements laisse entrevoir que les budgets des prochaines années afficheront également des résultats déficitaires. Les amortissements comptables devraient baisser mais ils restent conséquents pour une structure comme la Bourgeoisie. Toutefois, ces amortissements n'affectent pas la marge d'autofinancement, c'est-à-dire les liquidités disponibles après paiement des charges de fonctionnement. Cette dernière s'élève à CHF 93'000 contre CHF 37'600 au budget 2025.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement se montent à CHF 2'254'175 dans le budget 2026 contre CHF 2'201'575 dans le budget 2025. L'écart entre les deux budgets est de CHF 52'600. La hausse vient principalement des placements qui ont pu être réalisés par la Bourgeoisie. Suite à l'encaissement de la subvention pour la réserve forestière du Vallon d'Arpette et de la Combe d'Orny, nous avons placé cet argent sur un compte rapportant un intérêt. Nous avons également profité de la modification de législation concernant le fond de reboisement pour le transférer d'un compte qui nous coûtait sur un compte rapportant des intérêts.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se montent au budget 2026 à CHF 2'638'005 contre CHF 2'485'335 au budget 2025. L'écart entre les budgets est de CHF 152'670. Comme le laisse imaginer la différence ci-dessus, il n'y a pas eu de changement important dans le budget de la Bourgeoisie, la différence provenant des amortissements avec CHF 155'470 en plus qu'au budget 2025.

INVESTISSEMENTS

Les investissements incluent les 3 objets présentés à la votation de l'Assemblée bourgeoisiale précédemment.

Les investissements bruts se montent à CHF 1'755'000 contre CHF 340'000 au budget 2025. Les recettes attendues pour 2026 s'élèvent à CHF 425'000 et il n'y en avait pas au budget précédent. Cela nous ramène pour 2026 à un investissement net de CHF 1'330'000. Restent réservés certains montants de subventions à encaisser pour l'Arpalle de la Fouly et le Barfay, inconnus au moment d'établir ce budget et qui en conséquence n'ont pas été intégré au plan financier.

12 7. Divers

Jean-Marcel Aubert - Bourgeoisie d'honneur

Le Président informe l'assemblée que le Conseil municipal d'Orsières a été tenu régulièrement au courant de l'avancée des recherches historiques effectuées sur M. Jean-Marcel Aubert par la Fondation éponyme, et particulièrement de ses agissement durant la 2ème guerre mondiale. Les recherches ont été effectuées par une commission indépendante composée entre autres du Dr Philippe VERHEYDE, Chercheur rattaché à l'IDHES, du Dr Marc PERRENOUD, Ancien conseiller scientifique de la Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale (Commission Bergier), et du Prof. François DERMANGE, Professeur ordinaire d'éthique à la Faculté de théologie de l'Université de Genève. La « Fondation Jean-Marcel Aubert, Champex », a été constituée, par la volonté de la Ville de Genève, de l'Etat de Neuchâtel et de Monsieur Jean-Marcel AUBERT, le 22.05.1967.

La Ville de Genève et l'Etat de Neuchâtel ayant exprimé leur volonté de se retirer de la Fondation à fin 2007, l'Etat du Valais et la Commune d'Orsières, ont décidé d'entrer comme membres à part entière de la Fondation afin de poursuivre ses buts (décision du Conseil d'Etat du 10 octobre 2007, décision du Conseil communal d'Orsières du 30 mai 2007, Convention entre la Fondation Aubert, l'Etat du Valais et la Commune d'Orsières du 9 avril 2008).

Lors de sa séance du 13 mai 2025, le Conseil de Fondation a décidé de changer le nom de la « Fondation Jean-Marcel Aubert » pour «Fondation Jardin Botanique Flore-Alpe de Champex-Lac».

Le nouveau nom a été communiqué aux Amis du Jardin lors de leur AG du 24 septembre 2025, et au grand public lors d'une conférence de presse le jeudi 25 septembre, à 10h00.

Restait pour le Conseil municipal à soulever la question de la Bourgeoisie d'honneur accordée à M. Aubert en 1964. Selon le Règlement bourgeoisial, le titre est personnel et non transmissible, ce qui suggère qu'il s'éteint au décès de la personne.

Le Conseil municipal estime ainsi avoir accompli son nécessaire devoir de mémoire en informant l'Assemblée Bourgeoisiale des résultats de cette recherche historiques.

Changement personnel bourgeoisial

Le président informe l'Assemblée que notre contremaître Pierre-Henri Gabioud, employé de la Bourgeoisie depuis 1992, a décidé de se réorienter professionnellement. Il a donné sa démission pour le mois de septembre. Même si l'heure n'est pas encore aux remerciements, le président profite de cette prise de parole pour féliciter Pierre-Henri et lui souhaiter le meilleur dans son nouveau défi professionnel. Il présente également les nouveaux-venus au sens de l'équipe du service forestier et à la conciergerie du bâtiment de La Deuve.

Le Président passe ensuite la parole à l'Assemblée qui n'a aucun divers à rajouter.

Il est 22h10, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale et remercie les participants en leur souhaitant une excellente rentrée chez eux, tout en les invitant au préalable à partager le verre de l'amitié.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T
Secrétaire communale